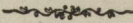
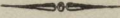


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



**RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.**

ANNÉE 1870-1871.



**DISCOURS INAUGURAL & RAPPORT DU RECTEUR**


M. CH. DE CUYPER.

---

**PROGRAMME DES COURS.**

---

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



**LIÈGE**

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

---

1870

UNIVERSITY OF MICHIGAN

REPRODUCTION OF THE

RECORDS OF THE

STATE OF MICHIGAN

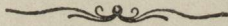
FOR THE YEAR 1880

1880

PRINTED BY THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

1880

OBSERVATIONS  
SUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.



DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 11 octobre 1870

PAR

**M. CH. DE CUYPER**

Recteur sortant.

ORSERVATIONS

CONSTITUTIONAL SUPPLEMENT

DISCOURS INAUGURAL

DE L'AN 1834

MESSIEURS,

Appelé à présider encore aujourd'hui la cérémonie de la réouverture des cours, je dois aux prérogatives du Rectorat l'honneur de prendre pour la dernière fois la parole à cette tribune. Cependant, mon intention est moins de vous lire un discours académique, que de vous soumettre quelques-unes des observations qu'il m'a été donné de faire sur l'organisation de l'enseignement supérieur, pendant les trois années où j'ai été placé à la tête de l'Université.

Déjà, l'un de mes honorables prédécesseurs dont le passage aux fonctions rectorales a laissé de si brillants souvenirs, notre savant collègue, M. Spring, dans une appréciation à la fois concise et profonde du caractère de l'esprit scientifique à notre époque, a tracé d'une main sûre la voie à suivre pour rendre aux hautes études l'influence qu'elles sont appelées à exercer sur l'éducation nationale.

Abritant sous l'autorité de sa parole une opinion qui est aussi la mienne, c'est-à-dire que la véritable force de l'Université réside dans les Facultés de philosophie et des sciences, je me propose de parcourir rapidement le champ des connaissances théoriques où la jeunesse doit chercher la maturité de l'esprit et la force du caractère, avant de s'occuper de la culture des sciences d'application, et de se livrer à des travaux dont l'opinion publique sera le souverain arbitre.

Je m'expose sans doute à reproduire des observations déjà formulées et mieux que je ne pourrai le faire, mais les terribles événements, qui ont momentanément distrait l'attention de ces graves questions, ne peuvent me laisser oublier qu'elles seront des premières à s'imposer de nouveau aux méditations des hommes d'État, et je n'ai pas cru devoir me renfermer dans un silence prudent.

Je me sens, du reste, soutenu par la considération que la spécialité de mon enseignement, qui s'adresse plus particulièrement aux élèves de l'École des mines, ne vous laissera aucun doute sur l'entière indépendance avec laquelle je compte prendre la défense de la philosophie et de la science pure.

Un des grands penseurs de l'Allemagne, Frédéric de Schelling, dans ses leçons sur les études académiques, insiste sur la nécessité de vues encyclopédiques propres à faire comprendre la connexité et l'unité des sciences, nécessité d'autant plus impérieuse que celles-ci, par leurs progrès, tendent chaque jour à se diviser davantage.

C'est à la philosophie, comme science des sciences, qu'il attribue la grande mission d'initier la jeunesse à l'organisme du savoir. Elle seule est la gardienne de cette dignité morale sans laquelle l'utilitarisme étouffe dans une nation tout germe de grandeur.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne peut s'agir ici de cette philosophie qui, ne formulant que des idées vagues et abstraites, se jette, comme le disait Fontenelle, à côté des choses et n'y touche pas, mais d'une étude vivante de la société et de la morale, étude large, indépendante, féconde, qui élève l'esprit, et, lui inspirant une noble fermeté, le place au-dessus des événements et des préjugés. Repoussant également les théories aventureuses qui s'efforcent de matérialiser toutes les opérations de l'âme, nous chercherons, dans les études philosophiques bien comprises, les véritables conditions du progrès, ou mieux la vraie destination de l'homme.

Pénétrant dans le domaine de l'histoire, elles dégageront les lois de l'évolution sociale et feront saisir l'enchaînement de ses phases successives. La discussion loyale des métamorphoses de l'esprit humain, montrant dans les erreurs du passé la garantie contre les tentatives périlleuses du présent, appellera la raison à s'interroger avec calme, et nous évitera ces oscillations violentes qui nous entraînent si facilement à prodiguer au hasard l'enthousiasme ou le dédain.

Et, si j'évoque encore cette pensée profonde de Platon,

reprise et complétée par les Cartésiens : « Sans les mathématiques, on ne pénètre point au fond de la philosophie ; sans la philosophie, on ne pénètre point au fond des mathématiques ; sans les deux, on ne pénètre au fond de rien. » Si j'ajoute que, tout en respectant l'indépendance de la philosophie comme science, je considère ses applications comme ne pouvant être indifférentes aux résultats acquis par l'expérience, vous comprendrez aussitôt que l'enseignement que je réclame comme une préparation aux études techniques, ne s'arrête pas à une scholastique aride, mais que, s'étendant à la fois dans le monde spirituel et dans le monde matériel, il ouvrira à la jeunesse les grands horizons de la science, et, fortifiant l'admirable mécanisme de sa constitution pensante, il disposera chacune de ses facultés à concourir utilement à son développement intellectuel et moral, dans la recherche de la vérité.

L'homme n'est pas exclusivement né pour l'action, mais sa grandeur et sa dignité dépendent de la culture de son intelligence. Son premier intérêt, comme son premier devoir, est de s'instruire, et c'est pour répondre à un véritable besoin social, que les études ont reçu une organisation régulière.

Cette organisation a donné lieu à des systèmes des plus variés, et, dans ces derniers temps, on semble chercher surtout à atteindre par les voies faciles les sommets de la science. Fâcheuse préoccupation, contraire aux lois de l'humanité, et qui a eu pour conséquence de faire prévaloir des classifications basées uniquement sur des principes techniques. L'émulation des jeunes esprits peut n'en point souffrir, mais il n'en est pas moins vrai que les méditations fortes et savantes dépassent de plus en plus la portée de leur horizon.

Sous l'influence si capricieuse de la politique, la discussion des questions d'enseignement, au lieu de s'élever au-dessus de l'arène où s'agitent tous les intérêts contraires, semble ne pouvoir conduire qu'à des transactions, à des compromis, qui, ne répondant pas aux aspirations d'aucun parti, ne tardent pas à être repoussés par tous.

D'où vient que ce problème est resté, pour ainsi dire, condamné à la malheureuse fortune de soulever des débats dont

la lecture, après un certain temps, ne peut que nous inspirer une plus grande défiance de notre jugement. N'est-ce pas qu'au lieu de le considérer d'un point de vue élevé, qui permette de saisir l'ensemble des études et l'harmonie des lois qui les régissent, on s'est toujours préoccupé dès l'abord de l'examen, sacrifiant ainsi le but le plus noble de l'institution universitaire à un enseignement inflexible, exclusif et routinier.

Où est-elle la pensée d'unité qui coordonne les études élémentaires et les études supérieures ? Où est-elle la direction qui, au lieu de forcer les vocations à la sortie des Collèges, disposerait les élèves à connaître leur penchant et leurs aptitudes, par une culture générale de l'esprit, qui serait en même temps le perfectionnement de toutes les facultés de l'âme.

Avant de chercher à former des avocats, des médecins et des ingénieurs, je demande que le passage à la virilité, à la plénitude de l'intelligence soit fécondé par un enseignement qui servirait à la fois de couronnement aux études moyennes et de base aux études spéciales. — Ne croyez pas que je veuille ainsi placer à l'entrée de l'Université une barrière infranchissable au plus grand nombre. Au contraire, en complétant les études littéraires des uns, les études scientifiques des autres et les études philosophiques de tous, je suis certain de faire éviter la plupart des échecs, résultats d'une préparation trop précipitée, et qui sont d'autant plus pénibles qu'on est plus rapproché du but à atteindre.

Et si, pour les rendre plus fermes et plus fécondes, il fallait prolonger les études d'un an, ce léger sacrifice imposé aux familles répondrait certainement aux vues de la société, où chacun se sentirait mieux armé pour aborder les luttes de la vie.

La science, considérée dans son ensemble, embrasse d'une part les forces, les lois et les actes de la pensée et du sentiment; de l'autre, les forces, les lois et les manifestations de la matière, en un mot, le monde moral et le monde physique.

Dans l'un et l'autre de ces deux mondes, qui, par le concours

harmonique de l'intellect et de la volonté, se composent en une grande et suprême unité, il existe un ordre constant de rapports essentiels que l'homme ne crée, ni ne peut changer, mais qu'il doit connaître pour les appliquer aux différentes conditions de la vie.

C'est la connaissance générale de ces rapports que nous prenons comme le fondement des études supérieures, et le programme de l'enseignement qu'elle comporte, se résume en ces deux grandes divisions : *l'homme et les sciences morales ; l'homme et les sciences naturelles.*

Les sciences morales, ou l'étude des lois immuables qui régissent l'humanité, cherchant dans le libre arbitre et dans la conscience les vraies notions des devoirs et des droits de notre nature, et poursuivant leur réalisation et leur développement à travers les institutions sociales.

L'histoire en sera la première école, les études littéraires la pierre fondamentale.

Les sciences naturelles résumeront, dans un exposé complet de la géographie physique, les conditions de la surface de notre globe, le développement du règne inorganique et du règne organique, pour en déduire l'action de la nature sur l'homme et de l'homme sur la nature.

Soutenue par les principes généraux des mathématiques, de la physique et de la cosmographie, cette étude ne s'arrêtera pas à la surface des choses, à une simple nomenclature, mais, tout en écartant les détails qui empêcheraient d'en saisir l'ensemble, elle s'efforcera, par un choix judicieux d'applications, de mettre l'esprit en possession de notions claires, de données précises qui seront les auxiliaires permanentes des sciences professionnelles.

Cet accord intime de la partie spirituelle avec la partie matérielle de la science, de la raison avec le sentiment, de la théorie avec la pratique, ne sera, en réalité, qu'un retour vers la méthode par laquelle les anciennes universités affermissaient et disciplinaient, au début, l'esprit de la jeunesse. Il fera disparaître le niveau inégal des connaissances fondamentales, qui divise aujourd'hui les quatre Facultés en autant d'écoles distinctes, et, par une vie intellectuelle commune, par l'unité des

doctrines, il consolidera, dans l'union des sciences, la concordance de principes, qui est le cachet distinctif du caractère national.

Je n'ai pas à indiquer ici quelle devra être la réforme à introduire dans l'ordre des programmes actuels, pour maintenir la continuité entre cet enseignement général et celui des Facultés proprement dit. On saisit facilement l'appui qu'il prêtera aux cours de la candidature en philosophie préparatoire à l'étude du droit, et comment ces cours pourront gagner en force et en profondeur. Pour la candidature en sciences naturelles préparatoire à l'étude de la médecine, des vues plus larges feront mieux comprendre que, loin de former un bagage inutile qu'il faut s'empresse de jeter par dessus bord, pour avancer plus rapidement dans la voie de la pratique, ces sciences sont le flambeau qui éclaire le champ de l'expérience.

Mais, les études spéciales des Facultés ont-elles pu, elles au moins, conjurer l'influence fatale de la classification qui nous est imposée par notre système d'examen. Si j'en juge par les nombreuses réclamations soulevées de toutes parts, ces études souffrent également des vices de notre organisation actuelle.

Toutefois, je ne mentionnerai encore la création des cours à certificat, que pour m'élever contre l'interprétation presque générale qui a présidé à l'exécution de cette mesure, et qui a fait méconnaître l'importance scientifique de cette partie de l'enseignement.

Dans l'ordre d'idées où je me suis placé, j'ai à signaler des lacunes plus graves pour les deux Facultés des sciences et de philosophie. Dans la première, l'enseignement des sciences physiques et mathématiques a toujours été mieux disposé à former des calculateurs plus ou moins habiles, des physiciens plus ou moins érudits, que de véritables géomètres. La partie matérielle, c'est-à-dire tout ce qui est acquis sur les rapports des grandeurs et des quantités, ainsi que sur leurs applications, paraît épuisée dans les programmes établis par la loi, tandis que la partie que j'appellerai spirituelle, la discussion des principes et de leur enchaînement, est encore trop généralement négligée.

Il n'en peut être autrement, dès que les élèves doivent aborder ces études sans y être préparés par une saine philosophie. Comment, sans l'aide de la métaphysique, éliminer les détails du calcul pour remonter des symboles aux idées; comment aborder les hautes spéculations de la science, qui consistent, non dans la recherche de problèmes dont la difficulté vaincue fait tout le prix, mais dans les lois et les méthodes générales.

La culture des sciences naturelles, de son côté, en ne s'appuyant pas sur une étude profonde de l'ordre moral, et en écartant, même pour la physique, toute notion un peu complète de mathématiques, se réduit forcément à une série de faits, sans lien philosophique, et présente le danger de conduire à un positivisme trop absolu, et de faire méconnaître ce sentiment intime de notre conscience, qui est le flambeau de la vérité.

Si nous passons à la Faculté de philosophie et des lettres, nous la trouvons complètement privée du concours de tout enseignement des sciences mathématiques et physiques.

Serait-ce parce que le grand-maître de l'éclectisme, en France, a reproché au Démon de la géométrie d'avoir été le mauvais Génie de Descartes? Vous ne sauriez souscrire à ce verdict, s'il fallait le prendre à la lettre. On ne peut nier que la conception de l'infini et sa conciliation avec le fini, qui ont soulevé tant de controverses dans le monde des idéologues, ne reçoivent de l'analyse supérieure une lumière éclatante. On ne peut contester que les sciences naturelles, et leurs découvertes sagement interprétées, n'apportent à la physiologie, à l'idéologie, à la logique même, un puissant secours; outre que le commerce isolé avec les études de l'ordre intellectuel et moral, finirait par faire oublier l'existence même de l'univers.

Certes, je suis loin de défendre la philosophie exclusive des sens et de la matière, et d'accepter les théories qui rendent le monde moral esclave du monde physique; je reconnais hautement que la nature n'est pas toute géométrie, et qu'il existe dans l'univers autre chose qu'un destin aveugle. Mais je déplore le dédain superbe que les purs idéologues semblent professer pour nos connaissances positives.

Cependant, les progrès de ces connaissances ont pour cause,

non pas tant la découverte de nouveaux faits, que l'art d'apercevoir leurs rapports avec leurs antécédents et leurs conséquences. Qu'il s'agisse de phénomènes extérieurs, physiques, physiologiques, ou de phénomènes intérieurs, de perceptions ou de conceptions, nous y rencontrons toujours un lien commun que resserre l'identité d'existence, de caractère et de méthode.

L'idée morale est vraie et certaine par les mêmes raisons philosophiques qui établissent la vérité et la certitude d'une loi physique. La cosmologie, la géologie, l'astronomie ne sont des sciences, que parce qu'il existe un cosmos, une terre, un espace et des corps célestes, de même que la déontologie, la psychologie, l'idéologie dépendent de l'existence d'êtres moraux, d'idées et de facultés humaines.

La pensée rencontre partout un principe d'action, des lois qui régissent ce principe, des faits qui en découlent. Faits naturels ou faits moraux, qu'elle soumet à l'observation, saisit, discute et coordonne par une même logique, pour arriver à l'intelligence de la vérité, suivant la propriété et la fin de chaque chose. D'une part, les phénomènes naturels, étudiés dans les collections de physique, de botanique, de zoologie et d'anatomie comparée, dans les laboratoires munis de tous leurs appareils; d'autre part, l'homme, la famille, les sociétés politiques, l'humanité toute entière, dans leurs phases, dans leurs actes, dans leurs lois, leurs usages, leur histoire, leurs aspirations, nous fournissent également, quoi qu'à des titres divers, d'inépuisables sujets d'expérience.

Je m'arrête à ces simples indications, elles doivent suffire pour faire comprendre tout ce que l'exposé des doctrines aurait à gagner en solidité et en profondeur, par l'union rationnelle des sciences.

Cette excursion rapide sur un terrain difficile m'expose déjà, peut-être, au reproche de témérité, et je craindrais de le mériter tout-à-fait, en m'avançant dans les domaines des sciences juridiques et des sciences médicales.

Je me bornerai à demander si, pour l'une et l'autre classe de ces sciences, l'enseignement est établi d'après une méthode bien logique.

N'y a-t-il, en ce qui concerne la Faculté de droit, aucune modification nécessaire dans le choix et dans l'ordre des matières, aucune lacune à remplir, notamment pour le notariat, ainsi que pour les sciences politiques et administratives?

La Faculté de médecine reconnaît-elle que toutes les connaissances qui élèvent l'intelligence et surtout le caractère moral à la hauteur qu'ils doivent atteindre chez l'homme qui se destine à l'art si difficile et si complexe de préserver la vie de ses semblables, trouvent dans les programmes la place et le développement auxquels elles ont droit.

L'enseignement pharmaceutique, enfin, n'est-il pas, tant pour les connaissances préparatoires que pour les branches spéciales, susceptible d'amélioration qui en rehausserait la valeur scientifique.

Mon devoir est de poser ces questions. Je laisse à des juges mieux autorisés le soin d'y répondre.

Dans cette revue générale de notre enseignement supérieur, il me serait permis moins qu'à tout autre de passer sous silence notre École des arts et manufactures et des mines. L'organisation de l'instruction professionnelle de l'ingénieur sort du cadre que je me suis tracé, mais j'ai hâte de proclamer la haute utilité des études littéraires, philosophiques et historiques pour les élèves qui se destinent à entrer dans la carrière de la grande industrie.

Au premier abord, cette alliance du creuset de la pensée avec le creuset Bessemer pourra paraître étrange, et l'on cherchera ce que la philosophie et l'histoire ont de commun avec la métallurgie et l'exploitation des mines. Je n'invoquerai pas la filiation entre toutes les sciences pour remonter des arts d'application à la géométrie et m'appuyer de nouveau sur la parole de Platon. Je ne demanderai pas si les victoires de l'homme sur la matière ne sont que le fruit de l'expérience, et si l'intelligence n'a rien à revendiquer dans toutes ces découvertes.

Un seul mot, une seule préoccupation vous fera connaître toute ma pensée : l'ouvrier.

L'ouvrier, qui n'est pas un homme de fer, une machine, mais un homme ayant, comme vous et moi, sa personnalité, dont toutes les facultés physiques et morales, les besoins, les sentiments, l'intelligence, réclament une direction prudente, qui fasse tourner à son avantage, et, par conséquent, à l'avantage de la société, les aspirations inquiètes qui, malheureusement, cherchent aujourd'hui à se faire jour par la violence.

Le temps n'est plus où le progrès industriel, concentré sur quelques points privilégiés du globe, ne dépendait que du développement des sciences pratiques, et où l'éducation de l'ingénieur pouvait reposer uniquement sur l'instruction technique. Sa mission grandit chaque jour, et son action dans la Société, s'élevant de la sphère des intérêts matériels à celle des intérêts moraux, devient un véritable apostolat qui lui impose de nouveaux devoirs.

Ce ne sont plus les seules forces de la nature qu'il a à soumettre et à diriger, mais ses triomphes mêmes dans tous les arts et qui font sa gloire, soulèvent autour de lui des obstacles plus énergiques dans l'ordre social. Il ne peut faire un pas sans se heurter aux problèmes économiques les plus compliqués, et plus il cherche à assurer le succès des entreprises qui lui sont confiées, plus il doit comprendre la grande part qui lui incombe dans l'œuvre humanitaire de la conciliation du salaire et du capital.

La question de l'association de toutes les forces de l'humanité ouvre à son intelligence des horizons nouveaux. Pour qu'elle puisse y pénétrer à coup sûr et marcher d'un pas ferme vers la vérité, il importe que l'étude générale de l'homme et la méditation de la marche progressive de la civilisation la prémunissent, à la fois, contre les entraînements d'une réaction imprudente, et contre les séductions et les erreurs de systèmes, qui, faisant abstraction de tous les renseignements que l'histoire nous présente sur l'évolution sociale, ne peuvent, sous prétexte d'amélioration, que construire des sociétés hypothétiques.

Pour résoudre ce formidable problème qui se dresse inflexible devant nous, pour constater les besoins des travailleurs, pour combattre les exigences que fomentent l'envie, pour diriger

l'initiative personnelle, pour établir les relations sur l'intelligence des temps et des lieux, des droits et des obligations réciproques ; en un mot, pour ressaisir les masses par l'éducation et pour leur faire comprendre que l'homme, qui règle sa vie sur ce qu'il doit aux autres comme à lui-même, sera toujours le meilleur et le plus utile agent de production : ce n'est pas de trop de toutes les ressources, de toutes les lumières de la science moderne !

A chaque époque de l'Histoire, les Sociétés humaines ont été travaillées par une idée dominante, qui finit par devenir la passion et le besoin du moment. Avec l'idée de l'Etat, la politique dirige toute l'éducation, toute la civilisation gréco-latine ; le moyen-âge est poussé par l'idée religieuse que vient appuyer plus tard l'idée dynastique. Aujourd'hui, la grande pensée de la liberté sociale, en acclamant le principe souverain des nationalités, règle les destinées du monde. L'indépendance des nations est la garantie suprême de leurs progrès vers la liberté, et si l'idée de nationalité peut provoquer l'antagonisme et diviser les peuples, l'idée de liberté les réunit dans une solidarité commune.

Mais la liberté est moins la réaction contre tous les despotismes anciens, qu'une foi nouvelle, qui, à l'égal du principe religieux et de la fidélité monarchique, inspire de nobles entreprises, commande d'héroïques sacrifices, et malheureusement rencontre aussi de tristes défaillances.

Il faut, pour la comprendre, pour l'appliquer avec fruit, et surtout pour la défendre contre ses propres écarts, comme contre d'audacieuses calomnies ; il faut autre chose qu'un enthousiasme fiévreux, qu'une adoration convulsive.

Les peuples, dont les conquêtes intellectuelles et morales ont affermi le caractère, peuvent seuls, par une action persistante et profonde, poursuivre les réformes dictées par la raison, et maintenir un juste équilibre entre les droits que donne la nature et les sacrifices que réclame la Société.

La Belgique est entrée résolument dans cette voie de progrès, et elle s'y est maintenue. A côté d'elle, des nations nom-

breuses gravitent également vers les hauteurs du sentiment et de la conscience où l'on n'hésite jamais à sacrifier les intérêts matériels aux intérêts moraux. A nous de ne pas nous laisser devancer dans cette marche assurée vers les plus grandes aspirations de la dignité de l'homme : la connaissance de ce qui est, la science qui mène au bien.

Au milieu des exigences nouvelles qui surgissent de toutes parts : réforme de la raison par la discussion des principes; réforme des institutions politiques, par la satisfaction donnée aux besoins futurs de la démocratie; réforme des lois, par le triomphe des droits de la conscience moderne; réforme de la famille, par l'éducation de la femme; réforme de l'instruction, par la suppression de méthodes surannées. Comment, dans ce libre essor de la Société, entretenir le culte des grandes choses et des nobles pensées.

C'est en commençant par la réforme de soi-même, en ennobliant les affections, restaurant les mœurs publiques, fortifiant les caractères, pratiquant la justice, et préparant à la vie sur cette terre un but utile, dont la poursuite soutient la morale et retrempe la volonté par un travail constant, que, continuant l'histoire de la patrie, nous ajouterons encore de belles pages au livre des destinées humaines.

C'est par cette unanimité d'efforts généreux, par le concours énergique de tous les cœurs et de toutes les volontés à agrandir l'horizon intellectuel, à seconder l'élan de la pensée, que nous atteindrons la plus sublime réalisation de notre devise nationale : **L'UNION FAIT LA FORCE.**

---

# EXPOSÉ DE LA SITUATION

## DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1869-1870.

MESSIEURS,

Le Recteur a le devoir de vous faire connaître, chaque année, la situation de l'Université.

Si l'exposé que je vais avoir l'honneur de vous présenter accuse une légère diminution dans le nombre des élèves, je puis déclarer que, sous le rapport de la force des études, constatée surtout par les brillants succès des examens subis dans la dernière session des jurys universitaires (1), notre institution n'a fait que progresser.

### ÉTUDIANTS.

Le nombre des inscriptions au rôle de l'Université a été de 653; la répartition entre les quatre facultés et les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines donne les résultats ci-après :

Faculté de philosophie,	69 élèves, dont 37 nouveaux.	
» de droit,	135	11
» des sciences,	103	58
» de médecine,	112	5
Écoles spéciales,	234	61
Totaux,	653	174

---

(1) Les résultats de ces examens seront reproduits dans le rapport de l'année 1870-1871.

Des 653 étudiants inscrits, 573 appartenait à la Belgique et se répartissaient entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège . . . . .	310
» Hainaut . . . . .	57
» Namur . . . . .	51
» Brabant . . . . .	46
» Luxembourg . . . . .	42
» Limbourg . . . . .	39
» deux Flandres . . . . .	21
» Anvers . . . . .	7
Total. . . . .	<u>573</u>

Des élèves étrangers appartenait aux États ci-après :

Pays-Bas . . . . .	21
Pologne. . . . .	17
Prusse . . . . .	8
Principautés Danubiennes . . . . .	7
France . . . . .	6
Espagne . . . . .	4
Italie. . . . .	3
Angleterre . . . . .	2
Russie . . . . .	2
Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	2
Java . . . . .	3
Amérique méridionale . . . . .	3
Turquie. . . . .	1
Saxe . . . . .	1
Total. . . . .	<u>80</u>

La mort n'a pas épargné notre jeunesse universitaire, et cinq de nos étudiants ont été enlevés à l'amour de leurs familles, à l'affection de leurs maîtres et de leurs condisciples; ce sont :

MM. Michel Caprasse, élève du doctorat en sciences naturelles; Louis Hamal, élève de la candidature en pharmacie; Florent Verbiest, élève de l'École des arts et manufactures; Louis Dams, élève de la candidature en médecine; Émile Hermans, élève ingénieur des mines.

EXAMENS.

313 élèves ont pris inscription pour passer leur examen devant les jurys universitaires, pendant la seconde session de 1869 et la première de 1870.

De ce nombre, 228 ont été admis, savoir :

- 135 d'une manière satisfaisante ;
- 70 avec distinction ;
- 23 avec la plus grande distinction.

Voici la liste des élèves reçus avec distinction :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1 Delvaux, Louis, d'Ans-et-Glain. | 8 D'Hemricourt de Grüne, Franç.,<br>de Bruxelles. |
| 2 Tosquinet, Gilbert, de Huy.     | 9 Lemoine, Jules, de Velaine.                     |
| 3 Galopin, Gérard, de Huy.        | 10 Spirlet, Edouard, de Liège.                    |
| 4 Douny, Constant, de Halenzy.    | 11 Mercenier, Isidore, de Saint-<br>Georges.      |
| 5 Douny, Joseph, de Halenzy.      | 12 Deliége, Léon, de Liège.                       |
| 6 Thiry, Fernand, de Namur.       |   |
| 7 Frische, Louis, de Thorn.       |   |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| 1 Calicis, Jean-Bapt., de Velaine.       | 5 Burgers, Louis, d'Aubel.       |
| 2 Bonnelance, Ferd., de Stavelot.        | 6 Waucumont, Robert, de Battice. |
| 3 De Meline, Alph., de Meersen.          | 7 Nossent, Constant, de Tongres. |
| 4 Corbusy, Louis, de Folx-les-<br>Caves. | 8 Gilkinet, Alfred, d'Ensival.   |
|  | 9 Katzfey, Gustave, de Herve.    |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- |  |  |
|--|--|
| 1 Marchant, Hub., de Hemptinne.        | 14 Bockstael, Oscar, de Mons.                      |
| 2 Voisin, Auguste, de Verviers.        | 15 De Selys-Longchamps, C.-M.-<br>E.-W., de Liège. |
| 3 Dury, Charles, de Marche.            | 16 Masius, Joseph, d'Aubange.                      |
| 4 De Cerf, Clément, de Hemp-<br>tinne. | 17 De Saegher, Jules, de Bruxelles.                |
| 5 Duquenne, Auguste, de Liège.         | 18 Tonglet, Emile, de Namur.                       |
| 6 Janssen, Raym., de Tirlemont.        | 19 Chauvin, Victor, de Liège.                      |
| 7 Van Duyse, Optat, de Termonde.       | 20 Fraipont, Benjam., de Burdinne.                 |
| 8 Delbouille, Albert, de Liège.        | 21 Reuleaux, Charles, de Liège.                    |
| 9 Wauters, Georges, de Liège.          | 22 Leclercq, Olivier, d'Ath.                       |
| 10 Vermer, Edouard, de Beauraing.      | 23 Delgeur, Hippolyte, de St-Trond.                |
| 11 Duculot, André, de Liège.           | 24 Jeanne, Emile, de Liège.                        |
| 12 Verkissen, Jean-H., de Maeseyck.    | 25 Nerinx, Edmond, de Halle.                       |
| 13 Coopmans, Hubert, de St-Trond.      | 26 Degive, Arthur, de Haltinne.                    |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- |  |  |
|--|--|
| 1 Pasquier, Alfred, de Fleurus.              | 12 Huypens, Aug., de Tessenderloo.       |
| 2 Schiffers, Fernand, de Liège.              | 13 Henfling, Guill., de Galoppe.         |
| 3 Closson, Désiré, de Liège.                 | 14 Vergouts, Auguste, de Borgerhout (1). |
| 4 Duculot, Hubert, de Liège.                 | 15 Deglimes, A.-V.-J., de Jumet (1).     |
| 5 Putzeys, Joseph, de Heers.                 | 16 Winckelsels, Léonard, de Tongres (1). |
| 6 Demarest, Henri, de Chimay.                | 17 Barbier, Alexandre, de Namur.         |
| 7 Gody, Ernest, de Hasselt.                  | 18 Fraipont, Jules, de Waremme.          |
| 8 Gille, J., de Marchienne-au Pont.          | 19 Schoofs, Hipp., de Diepenbeek.        |
| 9 Vergouts, Auguste, de Borgerhout (1).      | 20 Paques, Charles, de Bilstain.         |
| 10 Deglimes, Alph.-Vict.-Jos., de Jumet (1). | 21 Anten, Adolphe, de Liège.             |
| 11 Winckelsels, Léonard, de Tongres (1).     | 22 Gilmain, Auguste, de Namur.           |
|  | 23 Gerard, Georges, de Warisoulx.        |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

M.

A. FACULTÉ DES SCIENCES.

- 1 Simon, Frédéric, de Velaine.

MM.

B. FACULTÉ DE DROIT.

- |                               |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 Jobart, Albert, de Dinant.  | 3 Mottard, Georges, de Liège.    |
| 2 Dohet, Ferdinand, de Namur. | 4 Braun, Alexandre, de Nivelles. |

MM.

C. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- |                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Smeets, Edmond, de Liège.        | 10 Harzé, Raoul, de Liège (2).      |
| 2 Lefils, Adolphe, de Stavelot.    | 11 Barbier, Alexandre, de Namur.    |
| 3 Coheur, Emile, de Hognoul.       | 12 Dubois, Const., de Villance (2). |
| 4 Fraikin, François, de Herve.     | 13 Ancion, Edmond, de Liège.        |
| 5 Humblet, Julien, de Liège.       | 14 Dortu, Victor, de Battice.       |
| 6 Tihon, Ferdinand, de Viemme.     | 15 Harzé, Raoul, de Liège (2).      |
| 7 Swaen, Auguste, de Verviers.     | 16 Dumont, Félix, de Dolhain.       |
| 3 Dubois, Const., de Villance (2). | 17 Masy, Jean-Franç., de Landen.    |
| 9 Dessouroux, Vict., de Charneux.  | 18 Dutreux, Ém., de Luxembourg.     |

---

(1) MM. Vergouts, Deglimes et Winckelsels ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) MM. Dubois et Harzé ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie subis par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont donné les résultats généraux ci-après :

- Élèves examinés, 195 ;  
Admissions, 164, dont ;  
1 avec la plus grande distinction ;  
11 avec grande distinction ;  
44 avec distinction.  
108 d'une manière satisfaisante.

L'élève qui a reçu la plus grande distinction est :

- 1 Banzemer, Adolp., de Varsovie.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1 Rocour, Georges, de Liège.                                  | 7 Marcette, Albert, de Spa.       |
| 2 Van Langenhove, R., de Gand.                                | 8 Bihet, Emile, de Liège.         |
| 3 Mativa, H., de Fontain <sup>e</sup> -l'Évêqu <sup>e</sup> . | 9 Chorazy, Ladislaw, de Varsovie. |
| 4 Londot, Lucien, de Liège.                                   | 10 Wojno, Louis, de Varsovie.     |
| 5 Lepersonne, Henri, de Thuin.                                | 11 James, William, de Birmingham. |
| 6 Banneux, Philippe, de Liège.                                |                                   |

Voici les noms des élèves reçus avec distinction ;

MM.

- |  |  |
|--|--|
| 1 Fineuse, Édouard, de Gedinne.                | 16 Résimont, Armand, de Seraing.             |
| 2 Laguesse, Léon, de Liège.                    | 17 Mélotte, Charles, de Herstal.             |
| 3 Bourg, Victor, de Bois-le-Duc.               | 18 Chandelon, Henri, de Liège.               |
| 4 De Roebe, Th., de la Rochette.               | 19 Heuseux, Léopold, de Herstal.             |
| 5 Dineur, H., de Merbes-le-Château.            | 20 Philippart, J. B., de Tournay.            |
| 6 Fresez, Aug., de Luxembourg.                 | 21 Foettinger, Jules, de Liège.              |
| 7 Thibesart, Louis, de Liège.                  | 22 Nonnenberg, Frédéric, de Liège.           |
| 8 Kapteyn, Albert, de Barneveld<br>(Hollande). | 23 Servais, Paul, de Weilerbach<br>(Prusse). |
| 9 Braun, Charles, de Szczuczyn<br>(Pologne).   | 24 Spring, Walthère, de Liège.               |
| 10 Brouhon, Lambert, de Seraing.               | 25 Hubert, Herman, id.                       |
| 11 Dejardin, Louis, de Liège.                  | 26 Cesaro, Joseph, de Naples.                |
| 12 Rutot, Aimé, de Mons.                       | 27 Bernimolin, Alfred, de Liège.             |
| 13 Vasseur, Adh., de Quaregnon.                | 28 Karpinski, Ignace, de Varsovie.           |
| 14 Galler, Pierre, de Jemeppe.                 | 29 Henrard, Samuel, de Spa.                  |
| 15 Cremer, Guillaume, de Batavia.              | 30 Dzierzawski, Franç., de Cracovie.         |
|  | 31 Trepka, Stanislas, de Varsovie.           |

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 32 Hodeige, Arthur, de Liège.             | 38 Denis, Jules, d'Arlon.          |
| 33 Munchen, Alph., de Diekirch.           | 39 Deliège, Emile, de Liège.       |
| 34 L'Hoest, Gustave, de Houdeng-Aimeries. | 40 Detombay, Gust., de Marcinelle. |
| 35 Libert, Joseph, de Liège.              | 41 Brandenburg, Clém., de Liège.   |
| 36 Robinson, Dieudonné, de Liège.         | 42 Groulard, Louis, d'Audenaerde.  |
| 37 Watteyne, Victor, de Soignies.         | 43 Chorazy, Boleslaw, de Varsovie. |
|   | 44 Wojno, Louis, id.               |

Quarante-deux élèves ont été diplômés, savoir :

- 16 en qualité d'ingénieur honoraire des mines ;
  - 5 » d'ingénieur civil des mines ;
  - 16 » d'ingénieur civil des arts et manufactures ;
  - 5 » d'ingénieur civil mécanicien.
- 29 diplômes ont été obtenus d'une manière satisfaisante ;  
11 avec distinction ;  
2 avec grande distinction.

Les ingénieurs diplômés avec distinction sont :

MM.

- |  |   |
|--|---|
| 1 Fineuse, Edouard, de Gedinne.        | 7 Van Langhenhove, R., de Gand.               |
| 2 Laguesse, Léon, de Liège.            | 8 Frésez, Aug., de Luxembourg.                |
| 3 Bourg, Victor, de Bois-le-Duc.       | 9 Brouhon, Lambert, de Seraing.               |
| 4 De Wit, Paul, d'Anvers.              | 10 Braun, Charles, de Szczuczyn (Pologne).    |
| 5 De Roebe, Th., de la Rochette.       | 11 Kapteyne, Albert, de Barneveld (Hollande). |
| 6 Dineur, Henri, de Merles-le-Château. |   |

Voici les noms des ingénieurs diplômés avec grande distinction :

MM.

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1 Rocour, Georges, de Liège. | 2 Thibesart, Louis, de Liège. |
|------------------------------|-------------------------------|

### CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Aucun de nos élèves n'a pris part, cette année, au concours universitaire.

Faut-il attribuer cette abstention à l'indifférence pour ces luttes scientifiques, ou bien à la crainte de retarder, par l'étude des questions qui en font l'objet, la préparation aux examens du doctorat ?

J'ai lieu de croire que c'est surtout cette dernière considéra-

tion qui éloigne nos étudiants des concours ; mais , si elle peut s'expliquer en partie pour ceux qui ont hâte d'obtenir le diplôme qu'exige la pratique du droit ou de la médecine , il n'en est pas de même pour les études de philosophie , des lettres et des sciences. On se plaint avec raison que , pour ces études , le système d'examen empêche toute spontanéité dans le travail des élèves , et l'on négligerait les seules occasions d'exciter la vie scientifique dans nos écoles.

Du reste , l'institution des concours est loin d'avoir été stérile.

Lorsque la liste des lauréats , depuis la promulgation de l'arrêté organique du 13 octobre 1841 , établit que , des 24 élèves de notre Université qui ont obtenu la médaille , huit ont occupé ou occupent encore aujourd'hui avec éclat des chaires universitaires et se sont fait un nom dans la science ; que presque tous les autres se sont placés au premier rang dans les carrières qu'ils ont embrassées , on ne peut pas dire que le temps consacré à ces travaux soit un temps perdu.

#### DIPLOMES SCIENTIFIQUES.

Le nouvel arrêté royal du 24 juillet 1869 , qui règle la collation des diplômes honorifiques et scientifiques , a reçu sa première exécution dans les facultés de droit et de médecine.

Après avoir subi avec succès les épreuves prescrites , M. Michaesco , Emmanuel , de Bucharest , a obtenu le diplôme de candidat en droit , et MM. Maldaresco , Michel , de Roumnic-Valci ; Theodoresco , Michel , de Bucharest , ont été proclamés docteurs en sciences politiques et administratives.

M. Jancovesco , J. C. , de Bucharest , a également subi , d'une manière satisfaisante , le premier examen du doctorat en médecine , en chirurgie et en accouchements.

#### DIPLOMES SPÉCIAUX.

La faculté des sciences a conféré , en séance publique , le 7 avril 1870 , à l'unanimité , le diplôme spécial de docteur en sciences mathématiques à M. Paul Mansion , ancien élève de l'École normale des sciences , docteur en sciences physiques

et mathématiques, chargé du cours d'analyse infinitésimale à l'Université de Gand.

La dissertation inaugurale, présentée par M. Mansion, traitait de *la théorie de la multiplication et de la transformation des fonctions elliptiques*.

#### COURS PRIVÉS.

M. Grenson, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, prosecteur du cours d'anatomie descriptive, a continué les leçons d'anatomie topographique médico-chirurgicale, qu'il avait commencées dans le courant de l'année 1868-69.

#### PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

L'Université, déjà si cruellement éprouvée dans la première année de la période triennale qui expire aujourd'hui, vient encore de faire deux pertes bien sensibles.

Un de nos collègues les plus distingués, qui, dès le premier jour, avait su gagner, par son aménité et sa grande loyauté, notre affection à tous, en même temps que sa haute science et ses brillantes qualités commandaient l'estime et la sympathie générale, M. Théodore Lacordaire a succombé, le 18 juillet 1870, sous les atteintes d'une cruelle maladie.

Le vénérable professeur émérite Frankinet, après avoir parcouru une bien longue carrière, où son esprit élevé, sa grande expérience et surtout son inépuisable bienfaisance ont laissé des traces si durables, a été enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, le 28 septembre dernier.

Ces deux morts, également regrettables, étant survenues pendant les vacances, nous n'avons pu rendre à la mémoire de nos collègues décédés les honneurs qu'elle mérite à tant de titres. Ce pieux devoir ne tardera pas à être rempli.

M. Édouard Van Beneden, docteur en sciences naturelles, a été désigné, par arrêté ministériel du 29 août 1870, pour donner, pendant l'année académique 1870-71, les cours de zoologie et d'anatomie comparée, devenus vacants par le décès de M. Lacordaire.

Nous avons la confiance que ce jeune savant, dont les premiers travaux ont été couronnés par la classe des sciences de notre Académie royale, saura se montrer digne du nom qu'il porte et du maître éminent qu'il est appelé à remplacer.

L'année dernière, j'annonçai la publication du *Liber Memorialis*, destiné à conserver le souvenir de la fête jubilaire du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Université.

Je suis heureux d'ajouter, aujourd'hui, que l'auteur de ce livre, M. le professeur Le Roy, a reçu, à l'occasion de cette publication, une juste récompense des services qu'il a rendus à l'enseignement. S. M. Notre Roi, dans sa haute sollicitude pour les progrès des sciences et des lettres, a daigné conférer à notre savant collègue, par arrêté du 21 décembre 1869, les insignes de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Bien qu'il soit d'usage de ne mentionner ici que les nominations obtenues dans l'ordre national par les membres de l'Université, je ne puis me dispenser de rappeler que S. M. le Roi des Pays-Bas a également fait remettre à M. Le Roy la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Le témoignage honorifique que Ce Monarque a accordé à l'auteur du *Liber Memorialis* est une preuve éclatante de l'intérêt qu'Il porte au succès d'une institution dont son auguste aïeul était le fondateur.

#### PUBLICATIONS.

La revue bibliographique des ouvrages, mémoires et notices, publiés par les membres du corps enseignant dans le courant de l'année 1869-70, comprend :

##### Dans la Faculté de philosophie et des lettres.

M. A. Le Roy. — *L'Administration de l'Instruction publique en France*, sous le ministère de M. Duruy. Liège, L. de Thier, 1870, in-18.

De nombreux articles de critique littéraire, historique et philosophique dans diverses revues périodiques.

M. Stecher. — *Rapport sur le concours triennal de littérature dramatique*. Bruxelles, Deltombe.

• *Les poésies de Jean Van Beers*. Bruxelles, V<sup>e</sup> Parent, Revue de Belgique.

Dans la Faculté de droit.

- M. de Laveleye.** — *Études d'économie rurale*: la Suisse et la Lombardie.  
*La Prusse et l'Autriche depuis Sadowa*. 2 vol. in-8°.  
Plusieurs articles dans la *Revue des Deux-Mondes* :  
A. La liberté de l'enseignement en Belgique.  
B. La question agraire en Irlande.  
C. La question agraire en Angleterre.
- M. Mayuz.** — *Cours de droit romain*, tomes I et II (3<sup>e</sup> édition, revue et considérablement augmentée, de l'ouvrage publié d'abord sous le titre : *Éléments du droit romain*).
- M. Nypels.** — *Législation criminelle de la Belgique*, tome II, liv. 3, 4 et 5, fin du Code pénal.  
*Id.* tome IV, Code pénal militaire avec commentaire législatif et documents parlementaires.  
*Code pénal interprété*, 3<sup>e</sup> livraison, comprenant les titres I et II du livre 2 du Code.  
*Pasinomie*, ou *Recueil des lois belges annotées*.

Dans la Faculté des sciences.

- M. Catalan.** — *Cours d'analyse* de l'Université de Liège.  
*Manuel d'arithmétique et d'algèbre*. (7<sup>e</sup> édition.)  
*Manuel de Géométrie*. (6<sup>e</sup> édition.)  
*Manuel de trigonométrie et de géométrie descriptives*. (7<sup>e</sup> édition.)  
*Manuel de mécanique*. (7<sup>e</sup> édition.)  
*Bulletin de l'Académie de Belgique* : Rapport sur le concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques.  
Remarques sur l'équation  $x^n - 1 = 0$ .  
Sur la détermination de l'aire de l'Ellipsoïde.  
*Mémoires de l'Académie de Belgique* : Mémoire sur une transformation géométrique et sur la surface des ondes.  
*Academia de Nevoit Lincei* : Sur quelques sommations et transformations de séries.  
*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris* : Remarques sur une note de M. Darbour.  
*Nouvelles annales de mathématiques* : Sur un paradoxe algébrique.  
Théorème sur la convergence de certaines séries.  
Sur quelques développements en séries.
- M. Chandelon.** — Divers rapports sur l'hygiène publique, dans l'exposé des travaux des Commissions médicales-provinciales du royaume, publié par le Ministère de l'intérieur.
- M. C. de Cuyper.** — *Revue universelle des mines*, t. XXVII et XXVIII.

- M. de Koninck.** — Notice sur quelques Echinodermes remarquables des terrains Paléozoïques. (*Bulletin de l'Académie*, t. XXVIII, p. 544.)  
Notice sur un nouveau genre de poisson fossile de la craie supérieure.  
Plusieurs rapports à l'Académie.
- M. Gloesener.** — Construction d'un galvanomètre astatique très-sensible à trois aiguilles.  
Construction d'un appareil automatique indiquant les observations magnétiques du globe terrestre à l'aide d'un télégraphe.
- M. I. Kupferschlaeger.** — Dosage du phosphore et du soufre contenus dans les fontes : Note publiée dans le tome III de la 2<sup>e</sup> série des *Mémoires de la Société royale des sciences*.
- M. G. Dewalque.** — Diverses communications et rapports à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, notamment :  
Rapport sur le *Mémoire* envoyé au concours, par M. C. Malaise, sur le terrain silurien du Brabant. (Bull. ac., 2<sup>e</sup> série 1869, t. XXVIII, p. 599).  
Rapport sur la *Notice sur les puits naturels du terrain houiller*, par MM. Cornet et Briart. (Ib., 1870, t. XXIX, p. 340).  
Rapport sur les *Observations au sujet des travaux géologiques de MM. Cornet et Briart sur la meule de Braquegnies*, par MM. Gosselet et Horion. (Ib., p. 664).  
Rapport sur la note *Sur l'existence de puits naturels dans la cratée sénonienne du Brabant*, par M. Van Horen. (Ib., t. XXX, p. 7).  
Divers articles pour la *Biographie nationale*.
- M. Morren.** — *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, tome XX, 1 vol. in-8° avec planches. Gand 1870.  
*Contagion de la panachure (variegatio)*, notice communiquée à l'Académie royale de Belgique, et insérée au tome XXVIII<sup>e</sup> du *Bulletin de l'Académie*.  
*L'Horticulture à l'Exposition universelle de Paris, en 1867*; rapport sur les classes 83 à 89 du programme général et inséré dans la publication belge du jury international. Broch. in-8°. Bruxelles, 1870.  
*Choix des graines récoltées au Jardin Botanique de l'Université de Liège*, en 1869. Gand, 1870.
- M. Pérard.** — Études sur le mouvement permanent des gaz, traduites du *Mémoire* de M. Grashof, avec notes. (*Revue universelle des mines*.)  
Études sur l'Exposition universelle de 1867. Outillage mécanique. (*Revue universelle des mines*.)

Dans la Faculté de médecine.

**M. Borlée.** — Le 2<sup>me</sup> fascicule du *Précis pratique de pathologie chirurgicale spéciale*, comprenant les maladies du cou et les lésions traumatiques du crâne.

Du traitement des hernies étranglées. (*Bulletin de l'Académie Royale de médecine.*)

**M. Masius** en collaboration avec **M. Vanlair.** — De la situation et de l'étendue des centres réflexes de la moëlle épinière chez la grenouille.

Recherches expérimentales sur la régénération anatomique et fonctionnelle de la moëlle épinière. (Tome XXI des *Mémoires de l'Académie Royale de médecine.*)

**M. Spring.** — *Symptomatologie, ou Traité des accidents morbides.* (T 2<sup>e</sup>, premier fascicule). Bruxelles, H. Manceaux; 411 pages in-8<sup>o</sup>.

**M. Vanlair.** — Le chloral et la chloralisation. (*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles.*)

BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1869 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1870, se résume comme suit :

99	volumes	in-folio.
403	»	in-4 <sup>o</sup> .
1,472	»	in-8 <sup>o</sup> et min. form.
774	dissertations.	

Total, 2,748

Outre les acquisitions faites au moyen du subside annuel porté au budget de l'Université, la Bibliothèque a reçu un bon nombre d'ouvrages du gouvernement belge.

Les gouvernements anglais, français, prussien et américain lui ont envoyé des collections importantes, et elle a continué à recevoir les publications de nombreuses Sociétés savantes (1) et Universités étrangères (2).

---

(1) La Société des Bibliophiles belges, l'Association anglaise pour l'avancement des Sciences, le Musée Feyler, l'Institut archéologique de Liège, la Société de Littérature wallonne, la Société royale des Sciences de Liège, l'Académie et l'Institut géologique de Vienne.

(2) Les Universités d'Helsingfors, Fribourg, Upsal, Königsberg, Würzburg, Giessen, Marburg, Christiania, Bâle, Erlangen, Copenhague, Munich, Iéna, Gœttingen, Heidelberg, Bonn, Berlin et les Universités hollandaises.

Différentes personnes (1) ont bien voulu enrichir également notre dépôt par des dons importants.

#### COLLECTIONS.

Les collections de l'Université ont continué de s'enrichir par les acquisitions faites à l'aide des subsides portés au budget, ainsi que par les dons qu'elles ont reçus.

Parmi ces derniers, nous mentionnerons :

1<sup>o</sup> Deux Fahrkunst, ou Waroquières, provenant du Musée de l'Industrie, à Bruxelles, et que l'on monte, en ce moment, au pied du grand escalier de l'École des mines.

2<sup>o</sup> Une quantité de modèles servant au cours d'exploitation des chemins de fer, généreusement offerts par M. l'ingénieur en chef Despret, chargé de ce cours à nos Écoles spéciales.

3<sup>o</sup> Onze grands calques sur toiles des épures de construction du pont de fer de St-Léonard, donnés par M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux de la ville.

4<sup>o</sup> La collection des travaux géologiques des divers États de l'Amérique, envoyée à notre École des mines par M. Bernard, directeur de l'École des mines de New-York.

5<sup>o</sup> Des envois importants qu'ont adressés au Jardin Botanique M. Ferdinand Von Mueller, directeur du Jardin Botanique de Melbourne, en Australie, M. Glazion, directeur du Jardin public de Rio-Janeiro, et la Société d'Acclimatation de Paris.

Enfin, le Musée de Botanique a pris un développement considérable par le classement de nombreux échantillons que M. le professeur Morren a pu recueillir à l'Exposition universelle de 1867.

Dans le rapport que j'ai présenté le 13 octobre 1868, je signalai

---

(1) MM. Catalan, Capitaine, de Cuyper, Schmit, Preudhomme de Borre, F. Krans, d'Otreppe de Bouvette, Leclercq, Borlée, J. Wildberger, Davreux, Henaux, H. J. Berlin, Demarteau, J. Desoer, L. de Thier, Festraets, Nypels, A. Le Roy, E. Beaujean, de Koninck, J. Krans, J. Dauis, A. de Nore, Jos.-Fernandez Nodal, Hock, Montalant-Bougloux, A. Wallis, E. Morren, C. Bertrand, A. Visschers, A. Spring, Frédéric, Masius, Vanlair, Balzer, Lelièvre et M<sup>lle</sup> Dumont.

l'urgente nécessité d'agrandir les salles occupées par nos collections scientifiques, et surtout de compléter le service des laboratoires. J'ai la confiance que les différentes administrations que la chose concerne, réuniront leurs efforts pour placer, à cet égard, notre Université à la hauteur des progrès de la science.

---

Ma tâche est accomplie. Mais avant de transmettre à mon honorable successeur l'autorité qui m'était confiée, je tiens à acquitter la dette du cœur.

Si j'ai pu rendre quelques services, je le dois surtout au bienveillant appui de mes collègues, aux sages avis de mes collaborateurs, MM. les doyens des Facultés et les secrétaires du Conseil académique, ainsi qu'au concours éclairé de M. l'Administrateur-Inspecteur, dont j'avais déjà su apprécier, par des rapports anciens dus à d'autres fonctions, l'inaltérable dévouement aux intérêts de l'Université.

Qu'ils me permettent de les confondre tous dans l'expression de ma vive reconnaissance.

A vous aussi, messieurs les étudiants, mes remerciements les plus affectueux.

Merci de m'avoir permis, par votre esprit d'ordre et de conduite, d'assurer l'autorité sur la base de la bienveillance.

Les relations sympathiques et de mutuelle confiance qu'il m'a été donné d'avoir avec vous tous, compteront au nombre des plus beaux souvenirs de mon rectorat.

Avant de nous quitter, acceptez encore un dernier conseil de votre ancien recteur, qui sera toujours votre ami.

Vous entrez dans la vie sérieuse à une époque bien tourmentée, où tous les droits, tous les devoirs se heurtent dans la confusion des discussions, se brisent dans des luttes sanglantes.

Vous ne pouvez assister indifférents à ces grands conflits, et vous devez vous armer pour le combat.

Mais, de même que la meilleure arme reste impuissante dans une main que ne guide pas un cœur ferme, de même l'instruction la plus variée n'est rien, sans la force du caractère, sans la dignité de la conscience, sans l'élévation des habitudes intellectuelles.

C'est par l'étude incessante des principes que vous amènerez régulièrement votre esprit à se replier sur lui-même, et que vous atteindrez cette vigueur morale, qui vous permettra toujours, quoi qu'il arrive, de dire avec *le Juste* d'Horace :

*Si fractus inlabatur orbis ,  
Impavidum ferient ruinae.*

---

MONSIEUR LE RECTEUR ,

Je salue, maintenant, le nouveau chef du Corps académique, et je dépose entre vos mains les insignes des hautes fonctions que vous êtes appelé à remplir.

Vous devez et vous pouvez compter sur le concours loyal et dévoué de tous vos collègues, comme ils comptent eux-mêmes sur votre sage expérience.

La jeunesse universitaire qui nous entoure applaudit avec nous au choix qui vous place à notre tête.

M. Loomans s'est ensuite exprimé en ces termes :

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR ,

Je vous remercie des paroles bienveillantes que vous venez de m'adresser.

Je vous remercie, au nom de mes collègues, de tout le bien que vous avez fait à l'Université pendant votre Rectorat. Déjà le Conseil académique, permettez-moi de le rappeler ici, vous a donné, par un vote unanime, un témoignage mérité de sa reconnaissance.

En recevant de vos mains le dépôt de l'autorité rectorale, je veillerai à le conserver intact et respecté, afin de le transmettre un jour à mon successeur, tel que je viens de le recevoir moi-même.

MES CHERS COLLÈGUES ,

Je ne me dissimule pas la difficulté des fonctions qui me sont confiées et je sens toute la responsabilité qui s'attache à

leur exercice. Vous le savez, si la prospérité de l'Université dépend en partie de son organisation, elle dépend aussi et avant tout de l'esprit qui l'anime :

Spiritus intus alit totamque infusa per artus  
Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

Puissé-je, dans la limite de mes attributions et à l'aide des moyens en mon pouvoir, contribuer à la conservation et au développement de cet esprit scientifique, l'âme de notre institution et la source des fortes études.

Aussi, n'est-ce pas sans hésitation et sans appréhension que j'assume la responsabilité de fonctions difficiles et délicates; mais ce qui me rassure en partie et me décide, c'est l'appui que je trouverai dans le sentiment du devoir, ce sont les exemples de mes prédécesseurs que je m'efforcerai d'imiter. C'est le concours de vous tous, mes chers collègues, qui viendra en aide à l'autorité qui vous représente et qui s'inspire de vos lumières et de vos sentiments; c'est en outre le dévouement éprouvé de monsieur l'Administrateur-Inspecteur aux intérêts de l'Université.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

La prospérité de l'Université de Liège et son honneur, c'est notre bien à tous, c'est le vôtre. Vous y contribuerez pour votre part, j'en ai la confiance, par les efforts de votre travail, par la dignité de votre conduite. En présence de tant et de si éclatants succès que vous venez d'obtenir, je me borne à vous rappeler la maxime stoïcienne : « Soyez fidèles à vous-mêmes, et ce que vous avez fait continuez de le faire. »

MESSIEURS,

Je vous remercie, au nom du Corps académique, de l'honneur que vous nous faites en assistant à la réouverture solennelle des cours. Votre présence en ce lieu nous est un gage précieux de l'intérêt vif et constant que vous portez à l'Université, à la jeunesse qui vous entoure, à son avenir, lequel se confond avec l'avenir de la patrie.

Je déclare ouverte l'année académique 1870-1871.

---

# ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-1871.

## AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

### **Recteur et Président du Conseil :**

M. CH. LOOMANS, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et des lettres.

### **Secrétaire du Conseil :**

M. P. NAMUR, professeur ordinaire à la Faculté de droit.

### **DOYENS DES FACULTÉS :**

#### *Faculté de Philosophie et des Lettres.*

M. A. LE ROY, professeur ordinaire.

#### *Faculté de Droit.*

M. C. MAYNZ, professeur ordinaire.

#### *Faculté des Sciences.*

M. E. MORREN, professeur ordinaire.

#### *Faculté de Médecine.*

M. A. SPRING, professeur ordinaire.

## CORPS ENSEIGNANT.

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

#### Professeurs ordinaires.

A. BORGNET (*rue Nysten, n° 16*) : Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 109*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 139*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

#### Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) : Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT.

**Professeurs ordinaires.**

J. S. G. NYPELS (*quai d'Avroy, n° 94*) : Droit criminel.  
— Procédure civile.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. —  
Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 80*) : Introduction histo-  
rique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire  
politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des  
principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 66*) : Cours spécial de nota-  
riat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y  
rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie poli-  
tique. — Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. —  
Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*quai du Commerce, n° 65*) : Pandectes.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

**Professeur émérite.**

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique ma-  
thématique.

**Professeurs ordinaires.**

J. T. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorga-  
nique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inor-  
ganique approfondie.

A. C. DE GUYPER (*rue des Augustins, n° 45*) : Géométrie  
analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasia.

G. DEVALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 13*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

**Professeur extraordinaire.**

L. PERARD (*rue du St-Esprit, n° 81*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

**Chargés de cours.**

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 415*) : Architecture industrielle. — Géométrie descriptive.

N. G. FOSSION, agrégé (*Montagne Ste-Walburge, n° 130*) : Physiologie comparée.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*à Herstal*) : Mécanique appliquée aux arts.

E. VAN BENEDEN (*rue Vinave-d'Ile, n° 25*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

—  
**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

**Professeurs ordinaires.**

A. SPRING (*rue Beeckman, n° 32*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 32*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 11*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 5*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

J. H. BORLÉE (*rue du Jardin-Botanique, n° 5*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 19*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes. maladie des femmes et des enfants, maladie de la peau et maladies syphilitiques. — Hygiène publique et privée.

**Professeurs extraordinaires.**

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie et pratique des accouchements.

V. MASIU (*rue du Jardin-Botanique, n° 20*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

C. VANLAIR (*rue Ste-Marie, 1*) : Anatomie pathologique générale. — Médecine légale, y compris la toxicologie.

**Chargé de cours.**

J. CH. VAN AUBEL, docteur en médecine et pharmacien (*place de l'Université*) : Pharmacie théorique et pratique.

---

**PROFESSEURS ÉMÉRITES.**

MM. J. P. X. WURTH.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

---

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. A. LE ROY. — Secrétaire, M. J. DELBŒUF.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

MM.

Histoire de la littérature française . . . . .  
 Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine . . . . .  
 Histoire politique de l'antiquité. . . . .  
 Histoire politique du moyen-âge . . . . .  
 Histoire politique de la Belgique . . . . .  
 Psychologie . . . . .  
 Logique . . . . .  
 Morale. . . . .  
 Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. . . . .  
 Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque . . . . .

STECHEP (J.), prof. ordinaire.  
 DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.  
 TROISFONTAINES (A.), prof. ord.  
 BORGNET (A.), prof. ordinaire.  
 (Idem.)  
 LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire  
 LE ROY (A.), prof. ordinaire.  
 LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.  
 TROISFONTAINES (A.), prof. ord.  
 BERGGRAFF (P.), prof. ordinaire.

Lundi, jeudi, 11 à 12 h.  
 Vendredi, 8 à 9 h.; samedi, 11 à 12 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.  
 Mercredi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.  
 Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.  
 Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.  
 . . . . .  
 Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.  
 Mercredi, 8 à 9 h.

Lundi, mardi, 10 à 11 h.  
 Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.  
 . . . . .  
 Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.  
 Jeudi, 9 à 10 h.  
 . . . . .  
 Lundi, mardi, 9 à 10 h.  
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.  
 . . . . .  
 Lundi, vendredi, 8 à 9 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine . . . . .  
 Littérature grecque. . . . .  
 Histoire de la littérature ancienne . . . . .  
 Antiquités grecques . . . . .  
 Métaphysique générale et spéciale . . . . .  
 Histoire de la philosophie ancienne et moderne . . . . .

DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.  
 (Idem.)  
 STECHER (J.), prof. ordinaire.  
 TROISFONTAINES (A.), prof. ordina.  
 LE ROY (A.), prof. ordinaire.  
 SCHWARTZ (N.), prof. ordinaire.

Mardi, mercredi, jeudi, 9 à 10 h.  
 Mardi, samedi, 10 à 11 h.  
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.  
 . . . . .  
 Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 h.  
 . . . . .  
 Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Mardi, 9 à 10 h.  
 Mardi, 10 à 11 h.; jeudi, 9 à 10 h.  
 Jeudi, samedi, 10 à 11 h.  
 Lundi, merc., 9 à 10 h.; vend., 10 à 11 h.  
 . . . . .  
 Vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.  
(arabe); mardi, jeudi, samedi, 11  
à 12 h. (hébreu).  
Jours et heures à fixer ultérieurement.  
.....

Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.  
(arabe); mardi, jeudi, samedi,  
11 à 12 h. (hébreu).  
Mardi, 3 à 4 h.  
(Voir la Faculté de Droit.)  
(Idem.)  
Jeudi, samedi, 3 à 4 h.  
Jours et heures à fixer ultérieurement.

### FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. CH. MAYNZ. — Secrétaire : M. V. THIRY.)

#### Matières de l'examen de Candidat.

BERGGRAFF (P.), prof. ord.  
STECHEE (J.), prof. ordin.  
LE ROY (A.), prof. ordin.  
MACORS (J. G.), prof. ordin.  
DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.  
LE ROY (A.), prof. ordin.  
TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.

Littérature orientale  
Littérature flamande  
Archéologie  
Histoire politique moderne  
Economie politique.  
Esthétique  
Antiquités romaines, religieuses, mili-  
taires, etc.

MACORS (J. G.), prof. ordin.  
(Idem.)  
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.  
NAMUR (P.), prof. ordin.  
LOOMANS (Ch.), prof. ordin.

Histoire politique moderne  
Introduction historique au cours de droit  
civil.  
Exposé des principes généraux du Code  
civil.  
Encyclopédie du droit.  
Histoire et institutions du droit romain.  
Droit naturel ou philosophie du droit.

Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.  
Mardi, 11 à 12 1/2 h.  
Mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.  
Mardi, 9 1/2 à 11 h.  
Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.  
Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

MACORS (J. G.), prof. ordin.  
(Idem.)  
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.  
NAMUR (P.), prof. ordin.  
LOOMANS (Ch.), prof. ordin.

#### Matières du premier examen de Docteur.

THIRY (V.), prof. ordinaire.  
MACORS (J. G.), prof. ordinaire.  
DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.  
MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

Droit civil moderne  
Droit public interne  
Economie politique.  
Pandectes.

Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.  
Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.  
Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.  
Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

#### Matières du second examen de Docteur.

NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.  
(Idem.)  
THIRY (V.), prof. ordin.  
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.

Droit criminel  
Procédure civile.  
Droit commercial  
Droit civil moderne.

Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.  
Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.  
Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.  
Lundi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

**JOURS ET HEURES.**

SECOND SEMESTRE.

PREMIER SEMESTRE.

**NOMS**

**DES PROFESSEURS.**

**DÉSIGNATION DES COURS.**

**Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.**

MM.

Droit public interne . . . . .	(V. plus haut, mat. du 1 <sup>er</sup> exam. de doct <sup>re</sup> )	
Droit administratif . . . . .	MACONS (F.), prof. ord.	Merc. vend., sam., 8 1/2 à 10 h.
Economie politique . . . . .	(V. plus haut, mat. du 1 <sup>er</sup> exam. de doct <sup>re</sup> )	
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif) . . . . .	MACONS (J. G.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.

**Examen de Candidat notaire.**

Droit civil . . . . .	(Voir les cours de la candidature du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> doctorat.)	
-----------------------	--	--

Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent).

MACONS (F.), prof. ord.

Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

**FACULTÉ DES SCIENCES.**

(Doyen, M. E. MORREN. — Secrétaire, M. L. PÉRARD.)

**Examen de Candidat en sciences naturelles.**

Psychologie . . . . .	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)	
Chimie inorganique . . . . .	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Mardi, jeudi, vendr., 11 à 12 3/4 h.
Chimie organique . . . . .	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	. . . . .
Physique expérimentale . . . . .	PÉRARD (L.), prof. extraord.	Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

. . . . .  
Mardi, mercredi, 11 à 12 1/2 h.  
Lundi, vendr., sam. 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles . . . . .  
 { Animaux vertébrés . . . . .  
 { Animaux invertébrés . . . . .  
 Zoologie . . . . .  
 Minéralogie . . . . .

Mardi, mercredi, jeudi, 2 1/2 à 4 h.  
 Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.;  
 vendredi, 9 à 10 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.  
 Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

MORREN (Ed.), prof. ord.  
 VAN BENEDEK (E.), doct. en sc. nat.  
 DEVALQUE (G.), prof. ord.

**Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.**

Psychologie . . . . .  
 Haute algèbre . . . . .  
 Géométrie analytique . . . . .  
 Physique expérimentale . . . . .  
 Statique . . . . .  
 Géométrie descriptive . . . . .  
 Calcul différentiel et calcul intégral . . . . .  
 Chimie inorganique . . . . .  
 Minéralogie . . . . .

(V. la faculté de phil. et des lettres.)  
 CATALAN (E. C.), prof. ord.  
 DE CUYPER (A. C.), prof. ord.  
 (Voir ci-dessus.)  
 TRASENSTER (L. J.), prof. ord.  
 SCHMIT (J. P.), agrégé.  
 CATALAN (E. C.), prof. ord.  
 (Voir ci-dessus.)  
 (Idem.)  
 Lundi, merc., vendr., 8 1/2 à 10 h.  
 Mardi, vendredi, 3 à 4 h.  
 (Voir Cours des Ecoles spéciales).  
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.  
 CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.  
 VAN BENEDEK (E.), doct. en sc. nat.  
 FOSSION (N. G.), agrégé.  
 (Voir ci-dessus.)  
 (Id.)  
 DEVALQUE (G.), prof. ord.  
 DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

**Examen de Docteur en sciences naturelles.**

Chimie organique approfondie . . . . .  
 Chimie inorganique approfondie . . . . .  
 Anatomie comparée . . . . .  
 Physiologie comparée . . . . .  
 Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles . . . . .  
 Minéralogie . . . . .  
 Géologie . . . . .  
 Astronomie physique . . . . .

Lundi, 3 à 4 h.  
 Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.  
 Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, 3 à 4 h.  
 Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.  
 Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

Lundi, 3 à 4 h.  
 Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.		NOMS DES PROFESSEURS.		JOURS ET HEURES.	
				PREMIER SEMESTRE.	
				SECOND SEMESTRE.	
<p align="center"><b>Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.</b></p>					
		MM.			
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. . . . .			CATALAN (E. C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique. . . . .			DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendr., 11 à 12 1/2.	Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2.
Physique mathématique. . . . .			GLOESNER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
Astronomie. . . . .			DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	( Voir ci-dessus. )	
<p align="center"><b>COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.</b></p>					
			Enseignement préparatoire		
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions. . . . .			( Voir ci-dessus. )		
Calcul différentiel et calcul intégral. . . . .			( Idem. )		
Mécanique analytique. . . . .			( Idem. )		
Chimie inorganique. . . . .			( Idem. )		
Chimie organique. . . . .			( Idem. )		
Physique. . . . .			( Idem. )		
Astronomie et éléments de géodésie. . . . .			( Idem. )		
Géométrie descriptive et applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres. . . . .			SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique élémentaire et principes de dynamique. . . . .			TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.	Jedi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	
Style et rédaction. . . . .			STECHEE (J.), prof. ordin.	. . . . .	Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

**Enseignement spécial.**

Mécanique appliquée . . . . .	DWELSHAUVERS (V.), docteur en sciences et ingénieur-mécanicien.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique . . . . .	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.
Id. organique . . . . .	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.		
Minéralogie . . . . .	(V. voir ci-dessus.)		
Géologie . . . . .	(Idem.)		
Exploitation des mines . . . . .	TRASENSPER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle . . . . .	PERARD (L.), prof. extr.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Métallurgie . . . . .	GILLON (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, mercredi, 11 1/2 à 1 h.
Docimasia . . . . .	KÜPFERSCHLÄGER (I.), prof. ord.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Jeudi, 9 1/2 à 11 h.
Architecture industrielle . . . . .	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mercredi, 3 à 4 h.	Lundi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Economie industrielle . . . . .	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.		Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.

**Matière non comprise dans les Examens.**

Paléontologie . . . . . DEWALQUE (G.), prof. ord. Jours et heures à fixer ultérieurement.

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

(Doyen, M. A. SPRING. — Secrétaire, M. C. VANLAIR.)

**Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.**

Anatomie humaine générale . . . . .	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mercredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.
Anatomie, humaine descriptive . . . . .	MASIUS (V.), prof. extr.	Mardi, mercr., jeudi, vendr. sam., 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 1/2 à 12 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première. (Idem.)	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	(Idem.)
Éléments d'anatomie comparée.	FOSSON (N. G.), agrégé.		Lundi, mercr., vendr., 10 1/2 à 12 h.
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie . . . . .	VAN BENEDEX (E.), doct. en sc. nat.		Lundi, mercr., vendr., 3 1/2 à 5 h.
Démonstrations anatomiques (dissections).	VAUST (Th.), prof. ord.		
	MASIUS (V.), prof. extr.		
	(Assisté par le prosecteur.)		
	Tous les jours.		

JOURS ET HEURES.

SECOND SEMESTRE.

PREMIER SEMESTRE.

NOMS

DES PROFESSEURS.

DÉSIGNATION DES COURS.

**Matières du premier examen de Docteur.**

**MM**

Pathologie générale. . . . .  
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique. . . . .  
(Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (Cours de 2 ans) . . . . .  
Anatomie pathologique. . . . .

Spring (A.), prof. ordinaire. . . . .  
Vaust (Th.), prof. ordinaire. . . . .  
Heuse (H.) prof. ordinaire. . . . .  
Vanlair (C.), prof. extr. . . . .

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .  
Mardi, jeudi, samedi, II 1/2 à I h. . . . .  
. . . . .

**Matières du deuxième examen de Docteur.**

PATHOLOGIE { 1<sup>o</sup> Matières générales, y compris les maladies des os. . . . .  
CHIRURGICALE. { 2<sup>o</sup> Matières spéciales, y compris les maladies des yeux. . . . .  
Théorie des accouchements . . . . .  
Hygiène publique et privée. . . . .  
Médecine légale, y compris la toxicologie. . . . .

Ansiaux (N.), prof. ordinaire. . . . .  
Borlée (J. A.), prof. ordinaire. . . . .  
Wasseige (A.), prof. extraordinaire. . . . .  
Heuse (H.), prof. ordinaire. . . . .  
Vanlair (C.), prof. extr. . . . .

Mardi, vendredi, 10 à II h. . . . .  
Lundi, 12 à I h.; mercredi, vendredi, II 1/2 à I h. . . . .  
Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h. . . . .  
. . . . .

Mardi, vendredi, 10 à II h. . . . .  
. . . . .  
Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h. . . . .  
Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h. . . . .  
Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h. . . . .

**Matières du troisième examen de Docteur.**

Clinique interne. . . . .	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils . . . . .	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
Clinique obstétricale . . . . .	Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.
Clinique ophthalmologique . . . . .	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales . . . . .	Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.

**Examen de pharmacien.**

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs alterations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer . . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques. . . . .	Idem. Idem. 9 1/2 à 12 h.

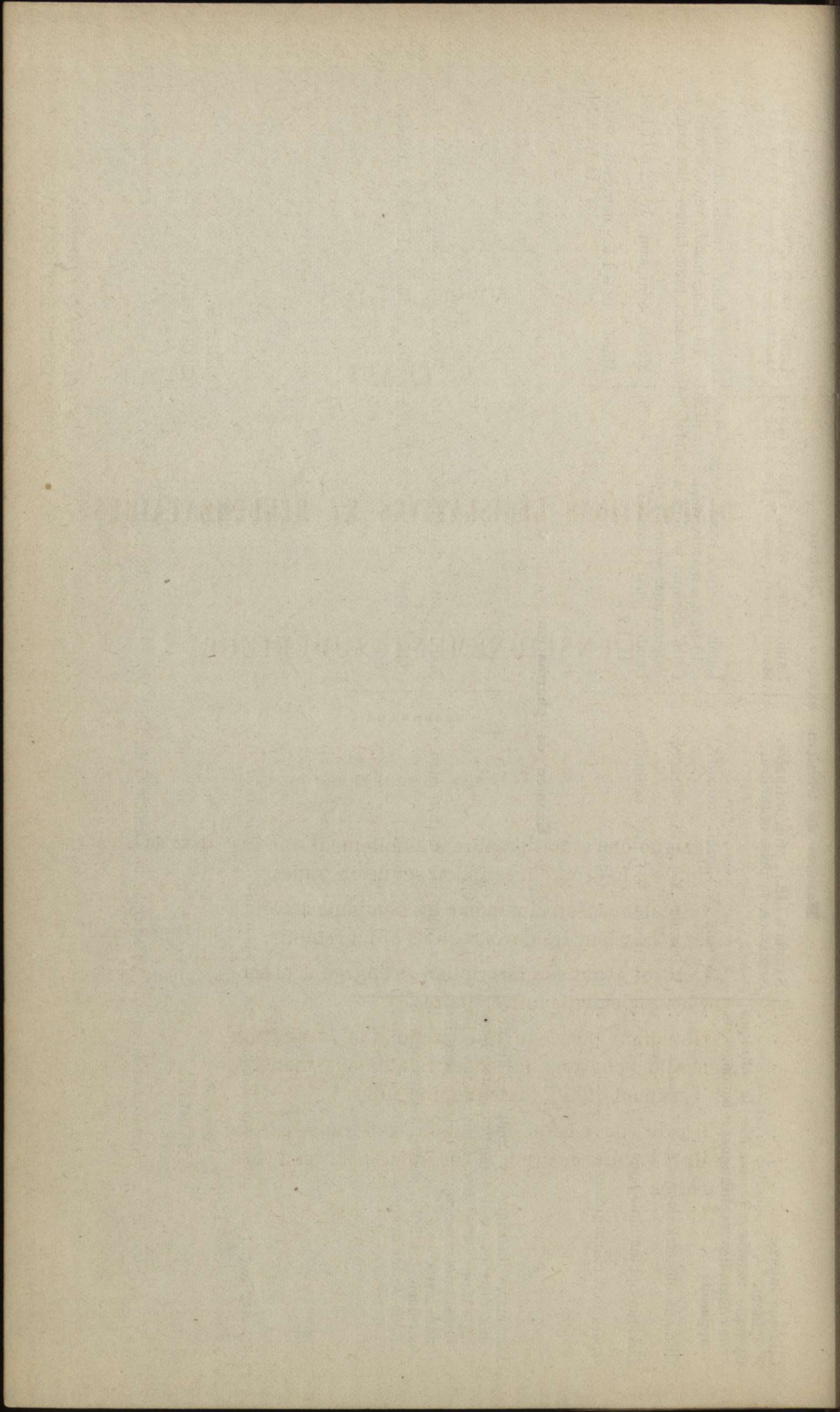
Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 27 juin 1870.

*Le Secrétaire,*  
J. BORLÉE.

*Le Recteur,*  
C. DE CUYPER.

Vu et approuvé en conformité du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 15 juillet 1849.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
KERYN DE LETTENHOVE.



EXTRAIT  
DES  
**DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**  
SUR  
**L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**

CONCERNANT :

1° LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.  
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28  
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi  
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

*a.* Inscriptions aux cours isolés :

1<sup>re</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

*b.* Inscriptions des élèves en pharmacie :

1<sup>o</sup> Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

*c.* Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

*d.* Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1<sup>o</sup> Pour les candidats en droit, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études,

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1<sup>re</sup> année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

5<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle Art. 20 de la loi. peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise.

L'année académique est divisée en deux semestres : Art. 1<sup>er</sup> du règlement. le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

2<sup>o</sup> LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble- raient l'ordre.

Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7  
du règlement.

Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le lundi de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I<sup>er</sup> et de l'acceptation de la Constitution

Le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

### 3<sup>o</sup> LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29  
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas , une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

#### 4<sup>o</sup> LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or , de la valeur de 100 fr. , pourront être décernées , chaque année , par le gouvernement , aux élèves belges , quel que soit le lieu où ils font leurs études , auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les réglemens.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui , se destinant aux études supérieures , font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses , de 1,000 francs par an , peuvent être décernées annuellement par le gouvernement , sur la proposition des jurys d'examen , à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction , pour les aider à visiter des établissemens étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48  
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41  
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42  
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

---

### DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du  
Conseil acadé-  
mique du 24 no-  
vembre 1865

ART. 1<sup>er</sup>. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, *avec assiduité et avec fruit*, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.

---